

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET DU COMPTE ADMINISTRATIF

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 070-217001205-20260302-CFU_2025_32700-BF

CCAS de Champagney

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE
ARRONDISSEMENT DE LURE



VILLE DE
CHAMPAGNEY
(Haute-Saône)

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivante à laquelle il se rapporte. Par cet acte, le Président du CCAS, ordonnateur présente un bilan de l'année écoulée.

Le compte administratif a été voté le 02 mars 2026 par le conseil d'administration. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

I. La section de fonctionnement

En 2025, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 21 891.60 € et les recettes de fonctionnement s'élèvent à 20 000 €, réparties ainsi :

Dépenses	Montant en euros	Recettes	Montant en euros
Charges à caractère général (bons de Noël, bons d'alimentations etc)	21 671.6	Dotation, subventions (subvention communale)	20 000
Charges de personnel	100		
Autres dépenses de gestion courante (frais d'installation présence verte)	120		
Total général	21 891.60	Total général	20 000

II. La section d'investissement

Il n'y a aucune dépense et recette en Investissement

Fait à CHAMPAGNEY, le 05 mars 2026

Madame la Présidente,
Marie-Claire FAIVRE

